

PROGRAMME FORMATION PERMIS D'EXPLOITATION - PVBAN

(code de la santé publique article L.333-1-4)

Permis d'exploitation permettant la vente à emporter d'alcool la nuit

LE PROGRAMME

- **Le cadre législatif et réglementaire**
 - Les sources du droit français
 - Les autorités administratives (ministère, préfecture, mairie, police administrative)
 - La responsabilité pénale et la responsabilité civile du dirigeant
 - Les fermetures administratives et judiciaires
- **Conditions d'ouverture d'un établissement de vente à emporter**
 - Les formalités administratives et fiscales
 - Les conditions liées à la personne
 - La qualité de commerçant ou de responsable de magasin
 - La capacité juridique, les incompatibilités
 - Les obligations relatives à l'établissement
 - Heures d'ouverture et de fermeture, obligations d'information
- **La vente de boissons alcooliques**
 - La classification des boissons
 - Groupes et boissons interdites en France
 - Le commerce de boissons à emporter
 - Publicité, vente à crédit, distributeurs automatiques
 - Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique
 - Répression de l'ivresse publique, protection des mineurs...
 - les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public : bruits...
- **Les réglementations locales : arrêtés préfectoraux et municipaux**

ORGANISATION PRATIQUE ET PRE-REQUIS

- Pré-requis : exploitation d'un commerce de vente à emporter d'alcool la nuit
- Durée : 7 heures / 1 jour
- Horaires : 9h00 12h30 / 13h30 17h00

OBJECTIFS DE FORMATION

- Maîtriser et appliquer la réglementation applicable à l'exploitation d'un commerce de vente à emporter :
 - vente d'alcool à emporter et vente à emporter de nuit
- Appliquer le code de la santé publique (CSP) :
 - Prévention et lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, les stupéfiants, le bruit...
- Eviter l'application de sanctions graves pour l'entreprise ou pour l'exploitant (chef d'entreprise)
 - Responsabilité pénale, responsabilité civile, fermetures administratives, judiciaires...

OUTILS PÉDAGOGIQUES ET SUPPORTS

- Présentation de slides par vidéoprojection
- Remise de supports de formation (format papier)
- Présentation du Guide des Débits de boissons
- Réalisation d'un quizz par chapitre (quizz d'introduction, quizz social)
- Mise en situation "clients"
- Jeux de rôle "client - exploitant"
- Jeux de rôle "exploitant - salarié"
- Lecture et analyse thématique de textes réglementaires (alcool, bruit, horaires...)

EVALUATION DE L'ACTION DE FORMATION

- Evaluation des connaissances finales (30 questions)
- Correction immédiate de l'évaluation (chaque stagiaire corrige l'évaluation d'un autre stagiaire)
- Evaluation qualité et besoins (destinée à l'OF)

VALIDATION DE L'ACTION

- Remise du CERFA n°14406*01 PVBAN (validité 10 ans)

ArteFAQs - 110 rue Anthime Ravoire 13300 Salon de Provence

Tel 09.81.94.57.14 - Mail artefaqs.formation@gmail.com - www.artefaqs.eu

Organisme de formation enregistré auprès de la DIRECCTE PACA sous le numéro 93 13 12 704 13 (ce numéro ne vaut pas agrément) - Agrément Ministère de l'Intérieur Permis d'exploitation NOR : INTD 1704453A - Numéro ROFHYA

enregistrement DRAAF PACA, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté

Siège : 310 route d'Eguilles Les jardins de Juliette 3 13090 Aix en Provence